

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 94 (2022)

Heft: 4

Artikel: Aménagements extérieurs : allier la nature et les gens

Autor: Emmenegger, Jean-Louis

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029654>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS : ALLIER LA NATURE ET LES GENS

Concevoir un immeuble avec des logements dans lesquels il fait bon vivre est le métier de l'architecte. Et aménager les terrains aux alentours de l'immeuble est la spécialité de l'architecte-paysagiste. Mais existe-t-il des principes pour créer un environnement écoresponsable favorisant la biodiversité?

JEAN-LOUIS EMMENEGGER / PHOTOS: S. KREBS,
ARCHITECTE-PAYSAGISTE

Pour cerner cette problématique, nous avons parlé avec deux architectes-paysagistes. Leurs idées se rejoignent sur plusieurs points, notamment: la réflexion qui doit se faire tout en amont du projet, l'importance primordiale des arbres et des arbustes, la définition des différentes zones d'activités pour les habitants, avec des végétalisations propres.

Les souhaits des futurs habitants

Dans le cadre d'un projet de construction de nouveaux immeubles, il est essentiel d'analyser l'aménagement extérieur dans sa globalité avec l'architecte et le paysagiste en charge du projet. Ce dernier lui expliquera donc au cours d'une visite sur le terrain où sont les routes, les rivières, les arbres existants (qui sont protégés!), les zones particulières (humides, prairies, lieux d'habitation d'animaux), le type de terre, etc. L'architecte-paysagiste devra donc tenir compte de tous ces éléments pour élaborer son «plan d'aménagement extérieur» qu'il va proposer autour du locatif.

Ces éléments une fois pris en compte, «l'architecte-paysagiste devra obtenir des informations de la part des futurs locataires-sociétaires sur ce qu'ils attendent de leur environnement. Il doit aussi connaître le type de personnes qui viendront habiter là et s'il y aura une mixité sociale ou intergénérationnelle avec des familles et enfants, des retraités, etc.» indique Stéphane Krebs, architecte-paysagiste à Blonay. En effet, c'est en fonction de ces «souhaits» et, bien sûr, de la surface «verte» disponible, que le paysagiste pourra imaginer des zones spécifiques telles que: place de jeux pour les enfants, espace pétanque, espace détente ombragé avec des bancs, espace



Un étang apporte un peu de fraîcheur, tout en étant un excellent développeur de biodiversité.



Créer un mur de pierres sèches revient à créer un petit biotope en soi, où une petite faune va venir s'installer.

pique-niques et grillades, zone pour les chiens, espace de jeux pour les adolescents (football, basket), tout en créant des chemins pour les piétons et/ou les cyclistes, et des accès aux immeubles. Tous les espaces doivent aussi être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

En fonction de ces divers espaces spécifiques, le paysagiste proposera plusieurs types d'arbres: à croissance faible ou moyenne à une distance proche de l'immeuble, à feuilles persistantes ou non, arbres donnant de l'ombre près de la place de détente ou filtrant le soleil au-dessus



La Société Coopérative
pour la Promotion du Logement
oeuvre depuis plus de 50 ans
à la création d'habitations de qualité.
A cet effet et afin que d'autres habitants
puissent profiter de son expérience,
Coprolo grandit et a le plaisir de vous présenter
sa nouvelle adresse dans l'immeuble
de Coprolo Luserna surélevé et remis à neuf.



«L'habitat coopératif devient plus proche de vos valeurs»

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE POUR LA PROMOTION DU LOGEMENT
RUE EDOUARD-ROD 24 • 1203 GENÈVE • TÉL. 022 566 60 50 • INFO@COPROLO.CH

Le 1er dépanneur électroménager
éco-responsable à Genève et Vaud
Intervention dans les 24h

Les jours ouvrables uniquement:

- SVP nous appeler ou remplir le formulaire de contact sur notre site internet
- Sur rendez-vous uniquement
- Pour les urgences, nous faisons le maximum pour intervenir le jour même

Dépannage rapide sur toutes marques avec
des techniciens professionnels,
efficaces et tout ça à des prix compétitifs !

Hoovernez Sàrl

Depuis plus de 50 ans, l'entreprise familiale Hoovernez Sàrl est spécialisée dans la vente et la réparation des appareils électroménagers.

Soucieux de vous offrir le meilleur des services, nous effectuons des interventions de dépannage à domicile dans les plus brefs délais sur Genève et Vaud.

Possibilité de vous faire dépanner de manière éco-responsable avec nos vélos !

HOOVERNEZ
ÉLECTROMÉNAGER

www.hoovernez-depannage-electromenager.ch



022 343 62 52
info@hoovernez.com

Rue des Noirettes 32,
Bâtiment Arcoop au 4eme étage,
1227 Carouge

QUELS ARBRES PLANTER

Ont souffert de la canicule: l'épicéa, le hêtre (les deux dans les forêts), le bouleau, l'érable, le tilleul à grandes feuilles et le charme (surtout en ville). Pourraient résister aux chaleurs: le chêne de Hongrie, le sapin de Douglas, le cèdre de l'Atlas, l'aulne de Corse, le micocoulier de Provence.

de la place de jeu. Pour les haies, les arbustes dont les feuilles persistantes ont des couleurs différentes au fil des mois seront privilégiés. Ainsi, il s'agit de faire une réflexion globale et, surtout, de se porter dans l'avenir en imaginant quelle grandeur auront les espèces choisies dans une dizaine d'années.

«Dans le cadre d'un projet de construction de nouveaux immeubles, il est essentiel d'analyser l'aménagement extérieur dans sa globalité avec l'architecte et le paysagiste en charge du projet.»

Priorité aux essences indigènes

Tous les paysagistes professionnels ont une excellente connaissance des types d'essences qu'il est intéressant de planter en fonction de la zone définie. Ils se rejoignent tous sur ce point: «Il ne faut mettre que des essences indigènes, donc de nos régions. Car la laurelle, le buddleia (arbre à papillons) et la renouée du Japon sont invasives: elles prolifèrent partout!» avertit Stefan Strobl, architecte-paysagiste à Concise. De plus, il faudra tenir compte de la hauteur maximale que l'arbre qui est planté atteindra au terme de sa croissance (lente ou rapide). L'aspect de l'entretien régulier peut aussi être un critère pour le choix des essences qui seront finalement retenues, «tout comme leur capacité à développer la biodiversité en attirant les oiseaux, les petits animaux. Nous devons vraiment tous devenir écoresponsables!», conclut-il.



Un lieu de détente, à l'ombre sous les branches de grands arbres, est particulièrement apprécié en été lors d'une canicule.

Et le réchauffement climatique?

La période de forte canicule de cet été, qui a été fois longue et intense, a mis en valeur un fait essentiel: certaines espèces d'arbres supportent mal les périodes de température élevée et de temps sec (voir l'encadré). «D'autres, en revanche, semblent mieux résister à de telles périodes, comme le chêne, la charmille, le pin, le sorbier. Dorénavant, il faut donc plutôt prévoir de planter de telles espèces résistantes», souligne Stéphane Krebs. Comme les prévisions du GIEC nous annoncent une augmentation graduelle de la température pour ces prochaines années, cette donnée est extrêmement importante. À l'avenir, les essences méditerranéennes devraient s'imposer chez nous. D'ailleurs, les garde-forestiers constatent eux aussi des dégâts dans leurs forêts avec des épicéas asséchés, qui devront être abattus et remplacés par d'autres espèces.

Mur de pierres sèches et étang

Pour Stefan Strobl, architecte-paysagiste, «il faut aussi se demander comment on peut renforcer la biodiversité dans les surfaces entourant les immeubles des coopératives d'habitation». Pour lui, c'est assez évident: «chaque fois où cela est possible, il faut mettre des hôtels à insectes, ou un mur de pierres sèches qui est un biotope en soi avec toute une faune qui s'installe. L'étang est aussi un formidable développeur de biodiversité, avec les libellules, les batraciens, etc.» Trop longtemps réservé aux terrains entourant les villas privées, il pense que l'étang est un réel «plus» pour la qualité de l'environnement des habitants de la parcelle de la coopérative. Une «réserve» cependant concernant l'étang: les enfants doivent impérativement être surveillés en permanence par un adulte (à cause du danger d'accident), il faut que la coopérative en soit bien consciente.

Attention à la pollution lumineuse

On le sait, la pollution lumineuse fait d'importants dégâts aux écosystèmes (papillons de nuit, moucheron, petits insectes volants). Ce fait a été trop longtemps négligé, déplorent les associations de protection de la nature: il faudra donc installer des éclairages qui préservent la biodiversité. Si le projet de l'aménagement extérieur prévoit des lampes le long des chemins piétonniers ou à côté de certains espaces (de jeux, de détente), il faut que ces lampes solaires soient fermées dessus afin d'empêcher les faisceaux de lumière de monter et d'attirer des insectes volants. Cette règle s'applique aussi aux éclairages plus complexes (avec un câblage souterrain) et aux lampadaires. Pour diminuer à la fois la pollution lumineuse nocturne et la consommation d'électricité, il faut poser des capteurs de mouvement qui n'allument les lampes que lorsqu'une personne passe.

Et si on transformait l'existant?

Dans le cas où une coopérative veut transformer son parc entourant son (ou ses immeubles), il faudra qu'elle procède à une analyse complète de ce qui peut ou doit être maintenu (arbustes, arbres protégés), et ce qui peut être amené «en plus» en termes de nouvelles réalisations (plantations, espaces dédiés, installations d'éclairage, etc.) Il faudra vraiment que cette analyse soit faite par un architecte-paysagiste qui devra avoir la vue d'ensemble et pourra faire des propositions judicieuses! Et, bien sûr, il faudra aussi demander aux habitants quels sont leurs souhaits!

En conclusion, on pourrait dire que si la construction d'un nouvel immeuble coûte des millions, prévoir un environnement durable et écoresponsable favorisant la biodiversité vaut bien quelques dizaines de milliers de francs en plus: il en va de la qualité de vie des habitants! ■



LAMY
expertise

• more care, more value •

**Vos experts certifiés, en
Suisse Romande depuis
plus de 30 ans**

Nos prestations

**CECB, CECB+, bilan énergétique,
aides aux subventions**

**Polluants des bâtiments (expertise
amiante, plomb, PCB, HAP)**



Forum Asbest Schweiz
Forum Amiante Suisse
Forum Amianto Svizzera



**Société Coopérative
d'Habitation**
Renens et agglomération

**Chemin de Biondes 46
1020 Renens
+41 21 632 8090
info@schrenens.ch**

La SCHR a pour but de mettre à disposition de nos coopératrices, coopérateurs des logements à loyer abordable ainsi que des surfaces d'activités. Dans les groupes d'immeubles, nous encourageons les initiatives menées dans un esprit coopératif et d'entraide sociale.

Afin d'assurer notre développement, nous sommes à la recherche de:

- Terrains à bâtir pour construire des logements à loyer abordable (achat ou en DDP)
- D'immeubles à rénover ou à acheter
- De mandats de gestion

Pour tout renseignement et offre, vous pouvez contacter le président de la SCHR, M.François Delaquis au 021 632 80 90, ou par courriel info@schrenens.ch